Royaume du Maroc
Ministère de L'intérieur
Province de Taounate
Cercle de kariabamohamed
Caidat des cherraga beni-amer
Commune L'Oulja
N°563/2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
N° 26/2026

Le président de la commune de L'oulja, procède à l'achat sur bon de commande des prestation objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

-**Objet de la prestation** : REALISATIONS DES PRESTATIONS DE BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE DE LA COMMUNE L'OULJA EN R+1 A LA COMMUNE L'OULJA PROVINCE DE TAOUNATE.

Consistance de la Prestation

N°	DESGNATION DES PRESTATIONS	CARACRESTIQUES ET SPECIFIQUE	qté	U	TVA	GRANTIES EXIGEES
01	Approbation et optimisation de la conception et étude technique de tout corps d'état	Caractéristiques et spécifications : Approbation et optimisation de la conception et étude technique tout corps d'état : •Etablissement et visa de la notice de sécurité. •Analyse du système de sécurité et validation de la notice de sécurité. •Vérification et visa des plans et des notes de calcul établis par le bureau d'études tout corps d'état (structure, assainissement, Electricité CFO, CFA : Téléphone- Informatique- Vidéo surveillance, détection d'incendie, Production d'eau chaude, Plomberie sanitaire – Protection incendie, Climatisation, Ventilation-chauffage ….etc). •Examen et approbation de tous les plans de conception et d'exécution élaborés par le BET et l'architecte portant sur tous les lots techniques, et tout équipement soumis au contrôle technique.	01	F	20°/°	Le Bureau de contrôle doit être agrée et fournir une attestation d'agrément valide dans un délai 48heures à compter de la confirmation soit par dépôt auprès des services de la commune ,soit par envoi à l'adresse électronique suivante : **communeloulja.taounate@gmail.com** ,sous peine d'écartement du concurrent ne justifiant pas d'un agrément valide.
02	Contrôle des travaux tout corps d'état	Contrôle des travaux tous corps d'état : • Contrôle technique de l'exécution des travaux de tous les corps d'état ; • Détermination des essais et leur interprétation • Participation aux réunions régulières de chantier et si nécessaire à toutes autres	01	F	20°/°	

		réunions demandée expressément par le maître d'ouvrage dans certains cas particuliers. • Définition des essais pour la réception provisoire et définitive des installations, conformément aux dispositions et clauses particulières et techniques du marché. ν Ces interventions seront réalisées par des PV ou rapports établis par le bureau de contrôle. Analyse technique des résultats des essais usuels de qualité sur les matériaux de construction : (agrégats, agglos, béton, étanchéité…) et analyse du rapport d'essais réalisés par le Laboratoire sur les différents ouvrages ou constituants d'ouvrages. -Chaque visite de contrôle donnera lieu à l'établissement d'un PV mentionnant les observations relevées. Le bon de coulage ne sera donné par le BET qu'après constat visuel et établissement par le représentant du BCT d'un PV de levée de ses observations et réserves. Les ingénieurs ou techniciens du BCT doivent effectuer au moins une visite toutes les deux semaines au chantier, ainsi que la diffusion de PV par fax et/ou émail au MO. -Contrôle et essais qualitatif et quantitatif sur le complexe d'étanchéité des terrasses selon la NM en vigueur. ; -Contrôle de de toutes prestations demandées par le MO, et notamment l'étanchéité, mise en œuvre, mise en eau. ; - Mise au point du programmes des essais devant être effectués par les entreprises des lots techniques en vue de la réception provisoire des travaux, interprétation des résultats d'essais ; -Assistance technique obligatoire auprès de la maîtrise d'œuvre au cours des rendez-vous et réunion de chantier ou chaque fois qu'un problème technique se trouve posé ; - Assistance technique auprès de la maîtrise d'œuvre en vue de la réception provisoires étanchéité ; -Etablissement d'un rapport de fin des travaux se prononçant sur la conformité de l'étanchéité exécute ; -Etablissement de tout rapport demandé par les assureurs dans le cadre de la souscription de police de responsabilité décennale. -Le BCT est tenu d'assister techniquement le Maître				

		d'ouvrage sur toutes les phases de réalisation jusqu'à la réception provisoire. - Fourniture d'un certificat d'étanchéité concernant deux bâtiment				
03	Réception provisoire	Réception provisoire • Etablissement d'un rapport de synthèse de tous les contrôles effectués avec les conclusions nécessaires. • Délivrance d'un Certificat de conformité de la structure • Délivrance d'un certificat de conformité des installations techniques intérieures. • Délivrance d'un certificat de conformité de complexe de l'étanchéité.	01	F	20°/°	
04	Réception définitive	Réception définitive • Déposer auprès des assureurs tous les rapports nécessaires pour l'obtention de la garantie décennale du projet. • Remettre au maître d'ouvrage un rapport définitif sur l'état de l'ouvrage avec les conclusions et recommandations nécessaires	01	F	20°/°	

- **Lieu d'exécution** : Commune L'oulja Province Taounate Région Fès Méknes.
- **Délai d'exécution ou date de livraison de prestation** : 30 jours
- **Date et heure limite de réception des devis des concurrents** : 13/11/2026 a 14h00mins.
- Les Plis Des concurrent sont déposés par voie électronique dans le portail des marches publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'oulja le 11/11/2026

Président de conseil communale de L'oulja

